

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <i>21/05/2021</i>	Dossier complet le : <i>22/05/2021</i>	N° d'enregistrement : <i>2021-000451</i>

### 1. Intitulé du projet

INSTALLATION TEMPORAIRE DE DEMANTELEMENT DES 2 NAVIRES DE PECHE HORS D'USAGE CAPAG

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale SN METALDOM

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Olivier FLAVIEN, Directeur

RCS / SIRET 

4	4	2	7	1	6	0	1	5	0	0	0	1	5
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique SAS

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Rubrique 2712-2 1. Installations classées pour la protection de l'environnement a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.	Rubrique 2712 -2 : Installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage. 1. Dans le cas de véhicules terrestres hors d'usage, la surface de l'installation étant : a) Supérieure ou égale à 30 000 m <sup>2</sup> ..... A b) Supérieure ou égale à 100 m <sup>2</sup> et inférieure à 30 000 m <sup>2</sup> ..... E 2. Dans le cas d'autres moyens de transports hors d'usage, la surface de l'installation étant supérieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'une installation temporaire en vue du démantèlement des navires CAP SAINT-PIERRE et CAP SAINT-CORENTIN (dits "CAPAG") sur l'aire de carénage du Marin, en Martinique, exploitée par CARENANTILLES.

Le projet consiste en la création, pour 2 mois environ, d'une installation de chantier de 600m<sup>2</sup> clôturée en vue de ces travaux de démantèlement.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de démanteler, à terre, les navires CAP SAINT-PIERRE et CAP SAINT-CORENTIN afin de faire cesser le danger que représente ces navires pour l'environnement et pour les infrastructures du GPMLM. En effet le GPMLM a obtenu la déchéance de propriété de ces navires suite à la faillite de l'armateur et l'abandon de ces navires et en est donc devenu propriétaire. Le GPMLM a sélectionné la société SN METALDOM pour conduire les 2 démantèlements et le site de l'aire du carénage du Marin exploité par CARENANTILLES a été choisi, notamment pour les garanties de respect de la réglementation environnementale.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La phase de travaux est prévue en 3 étapes:

1> Mise à disposition par CARENANTILLES de la zone dédiée de 600m<sup>2</sup>

2 > Cloture du chantier

3> Mise en place d'une installation de chantier sur cette zone (containers base de vie, container matériel, zone de découpe sous rétention...)

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Après mise à sec et entreposage d'un navire dans cette installation de chantier, la réalisation des démantèlements des 2 navires CAPAG l'un après l'autre est prévue de la façon suivante :

- Curage du bateau: dépose, démontage ou retrait de tous les équipements, revêtements, objets ou déchets présents puis tri, mise en bennes et évacuation vers les filières agréées.

- Découpe de la structure du bateau (chateau, mat, ponts, coques...) à la pince hydraulique et par oxycoupage.

Les stockages de déchets seront limités sur site et les enlèvements se feront en continu vers les différents sites agréés tous situés à moins de 100 km (centre de transit des déchets métalliques à Fort-de-France, centres du SMTVD Fort-de-France ou Robert pour les autres déchets non dangereux et centre de transit des déchets dangereux au Lamentin, le cas échéant).

La durée prévisionnelle d'exploitation est de 2 mois.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale Unique Temporaire (DDAEUT), sous la rubrique 2712-2

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de l'installation de chantier de démantèlement	600m <sup>2</sup>
Longueur d'un navire	23,99m

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Carenantilles  
Usine du Marin  
97290 LE MARIN

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 14° 14' 14" 14 Lat. 60° 60' 60" 60

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Marin
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parcelle I432 : - Séisme : Oui - Mouvement de terrain : faible à nul - Liquéfaction : fort - Submersion décennale: moyen - Submersion centennale: motyen  Approuvé le 30/12/2013
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au titre du PPRN de la commune du Marin > parcelle en zonage sismique jaune mais impact faible car pas de construction prévue.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Évacuation des déchets dans les filières agréées > impact faible compte tenu de l'activité dans la zone: >1 à 2 camionnettes de chantier/jour en moyenne > 1 à 2 rotations de camions / jour en moyenne
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Opérations de découpe susceptibles de générer des émergences sonores mais à impact modéré compte tenu de l'activité du centre de carénage

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Vibrations potentiellement perceptibles lors des opérations de déchargement de bennes ou de dépose de pièces. Fréquence et impact mineurs compte tenu de la fréquence des rotations, de la technique de démantèlement et de l'activité du site de carénage.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejets mineurs liés à la circulation des 4 véhicules et de la pelle hydraulique. Ces véhicules et engins font l'objet de vérifications périodiques.</p> <p>Rejets sporadiques liés aux opérations ponctuelles de découpe au chalumeau.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Une première dépollution des 2 navires a été réalisée en 2018 et une seconde est prévue en avril 2021 avant remorquage des 2 navires vers le marin. Par conséquent, l'installation n'engendrera pas d'effluents outre les eaux pluviales potentiellement souillées qui seront traitées tel que fait à ce jour au centre de carénage.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les deux navires seront intégralement démantelés et évacués sous forme de déchets dans les filières agréées pour les déchets métalliques et les autres déchets non dangereux.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le site de l'aire de carénage du Marin a été retenu comme site de démantèlement car il est adapté aux opérations de réparation navale. L'installation temporaire de démantèlement développera une activité proche de celles réalisées en réparation navale. En outre, au sein du site, elle sera dotée de sa propre clôture, de sa propre rétention et de moyens de gestion spécifiques. Toutefois, l'ensemble du terre-plein du site de carénage est relié à un système de traitement des eaux. L'installation bénéficiera donc d'un équipement supplémentaire de collecte et de traitement des effluents si nécessaire.

Il convient de noter que le but de l'installation est la destruction de bateaux hors d'usage. Dans ce cadre, l'installation sera exploitée par une entreprise spécialisée dans le démantèlement et la gestion des déchets, Metaldom.

Il est à noter que les 2 navires sont actuellement stationnés à flot sur le port de Fort-De-France. Ils sont en état de flottabilité et seront remorqués jusqu'au Marin pour mise à sec après l'obtention de l'autorisation ICPE au titre de la rubrique 2712-2.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale pour les raisons suivantes:

- > il s'agit d'une installation temporaire d'environ 2 mois, le temps du démantèlement des 2 navires
- > Des quantités très faibles de déchets dangereux sont prévues compte tenu de la dépollution qui sera réalisée avant le remorquage vers l'installation.
- > L'installation sera exploitée par Metaldom spécialisée en démantèlement de navires
- > L'intégralité du projet se déroule sur l'aire de carénage du Marin, qui fournit déjà les dispositions prévues habituellement dans un DDAE au titre de la rubrique 2712-2 (opération dans une zone sous rétention reliée à un système de traitement).

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Une note complémentaire est jointe à ce dossier afin de présenter les opérations, les dispositions et la maîtrise des risques prévues.

## 9. Engagement et signature

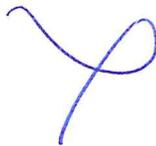
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à FORT-DE-FRANCE

le, 22/03/2021

Signature







## ANNEXES 2 à 5

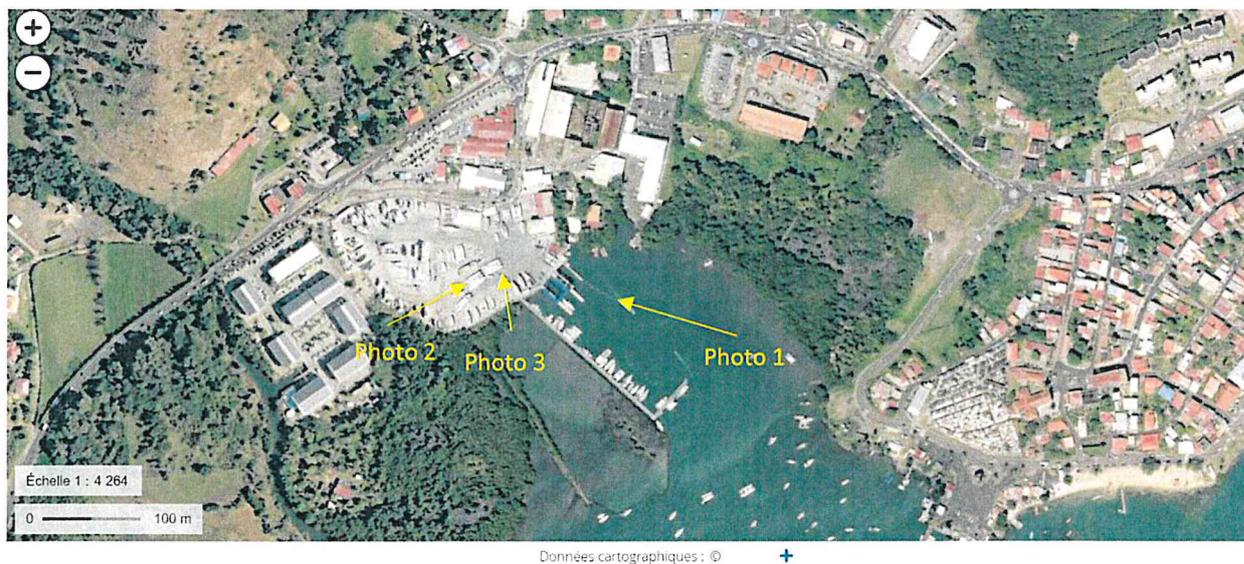
INSTALLATION TEMPORAIRE DE  
DEMANTELEMENT DES 2 NAVIRES DE  
PECHE HORS D'USAGE CAPAG

- Annexe 2 : Plan de situation au 1/25000 – Source : <https://www.geoportail.gouv.fr/>



- Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation

- Cartographie des prises de vue – Source : <https://www.geoportail.gouv.fr/>





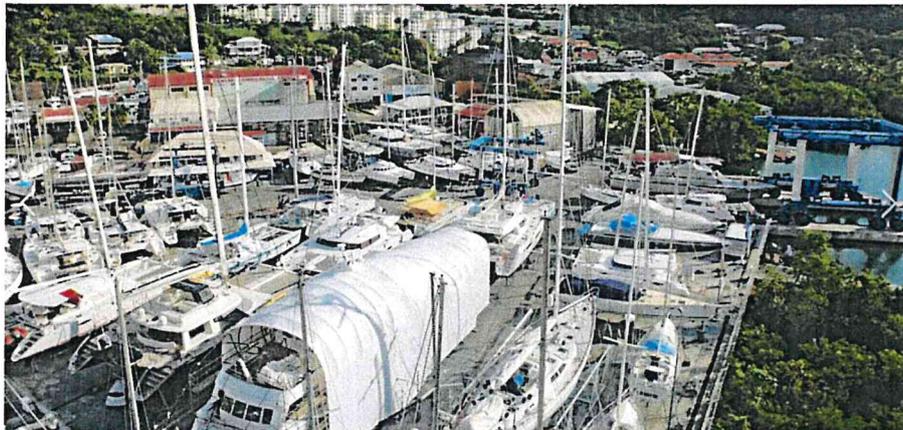
## ANNEXES 2 à 5

INSTALLATION TEMPORAIRE DE  
DEMANTELEMENT DES 2 NAVIRES DE  
PECHE HORS D'USAGE CAPAG

- Photo 1 – avril 2019 – Source : <http://carenantilles.com/>



- Photo 2 – 2018 – Source : <http://carenantilles.com/>



- Photo 3 – février 2018 – Source : <http://carenantilles.com/>



- Annexe 4 : plan du projet

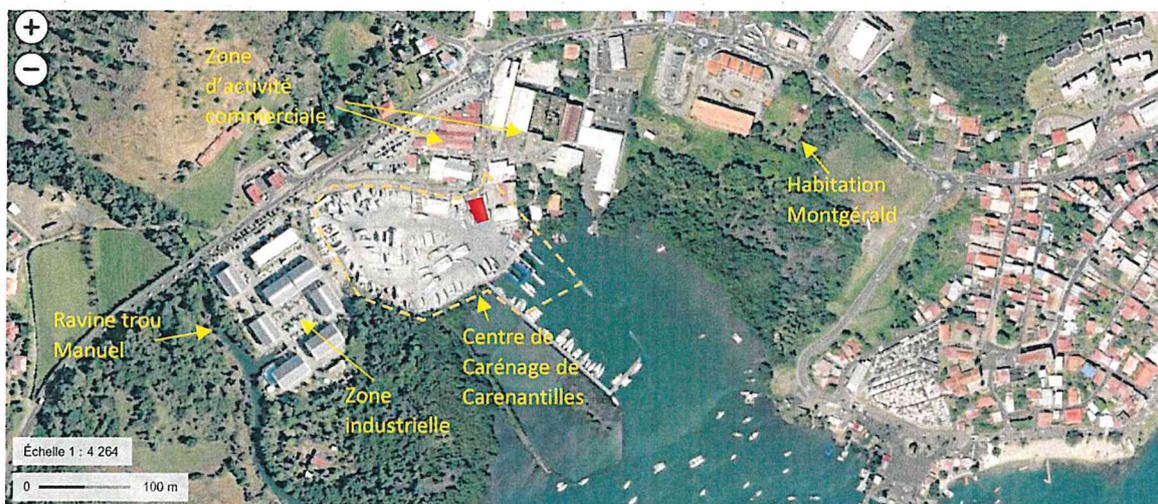




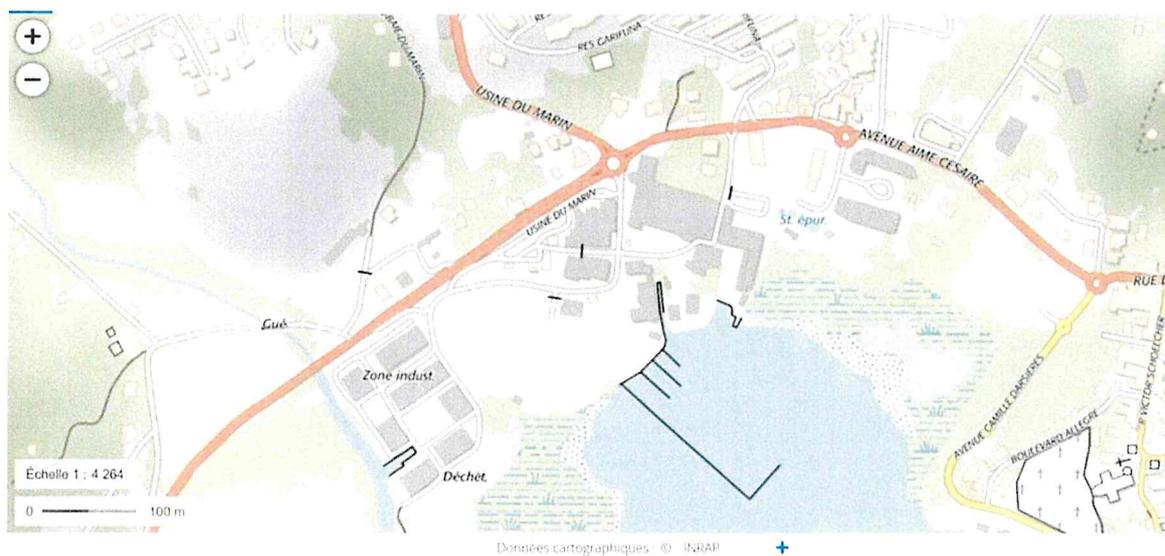
## ANNEXES 2 à 5

INSTALLATION TEMPORAIRE DE  
DEMANTELEMENT DES 2 NAVIRES DE  
PECHE HORS D'USAGE CAPAG

- Annexe 5 : plan aux abords du projet – Photo aérienne – mars 2014 – Source Géoportail



Carte IGN même échelle



**Note complémentaire  
au dossier d'examen au cas par cas  
transmis par mail le 23/12/2020**

**INSTALLATION TEMPORAIRE DE  
DEMANTELEMENT DE NAVIRES**

Date de création : 28/12/20  
Date de mise à jour : 22/03/2021

Indice : 2



**Metaldom**

ZIP Pointe des Grives, 97 200 Fort de France  
Tel : 0596 60 44 04 - Fax : 0596 60 58 08

Contact : Olivier FLAVIEN, Directeur  
[olivier.flavien@groupeseen.com](mailto:olivier.flavien@groupeseen.com)

**MASE**  
ANTILLES-GUYANE

# Table des matières

Table des matières .....	2
1. Présentation de l'opération.....	3
2. Expérience et savoir-faire de Metaldom.....	4
3. Rubrique ICPE envisagée .....	6
4. Description de l'installation.....	7
5. Bilan déchets prévisionnel.....	8
6. Moyens de préventions des risques environnementaux.....	10



## 1. Présentation de l'opération

Le Grand Port Maritime de la Martinique (GPMLM) dans le cadre de la sécurisation des activités portuaires, souhaite disposer d'un prestataire spécialisé en vue de démanteler 2 navires de pêches hors d'usage : les navires CAP SAINT-CORENTIN et CAP SAINT-PIERRE, dits « CAPAG ».

Ces navires CAPAG sont depuis de nombreuses années en l'état d'abandon et le GPMLM en est devenu propriétaire suite une procédure de déchéance de propriété en 2018.

Ce sont des navires assez récents, de 2009, donc sans présence d'amiante.

Ces navires présentent chacun les caractéristiques suivantes :

- Longueur Hors Tout : 23.90 m
- Largeur Hors Tout : 7.56 m
- Creux : 3.76 m
- Matériau : acier
- Masse : environ 150 Tonnes



Le GPMLM missionne METALDOM afin de procéder au démantèlement sur le site de CARENE ANTILLES au Marin. Dans ce cadre, Metaldom, en qualité de futur exploitant, est chargé de l'obtention de l'autorisation préfectorale d'exploiter après dépôt du dossier de demande d'autorisation d'environnementale unique temporaire relatif à l'installation classée de démantèlement des 2 navires.



## 2. Expérience et savoir-faire de Metaldom

METALDOM dispose de nombreuses références et savoir-faire en démantèlement de bateaux.

Depuis le 15 juin 2020, ce savoir-faire est reconnu par l'éco-organisme APER, qui, après appel d'offres, a retenu Metaldom comme centre agréé, le 1<sup>er</sup> de l'outremer, pour la déconstruction des bateaux de plaisance et de sports de 2.5 à 24 m en Martinique, dans le cadre d'un contrat courant jusqu'au 31/12/2023.

Metaldom démantèle régulièrement des bateaux de plaisance pour le compte du **Conservatoire du Littoral**, et connaît bien le site du **CARENE ANTILLES au Marin** dont son dispositif de levage de bateaux sollicité dans le cadre de :

### Illustrations d'opérations de levage et transport de BHU menées à CARENE ANTILLES :



Metaldom dispose également d'une expérience sur un navire de pêche similaire aux CAPAG, de 23 m, le GREEN BIRD, qui pesait environ 125 T, démantelé en 2015 sur le quai aux grands cargos à Fort de France :

Positionnement dans la rétention



Découpe à la pelle cisaille :



Enfin, Metaldom est intervenue en 2019 pour VCMF dans le cadre de la prise en charge des matériaux issus du démantèlement du LADY GRACE (tri-conditionnement-export-recyclage).



### 3. Rubrique ICPE envisagée

L'activité exclusive de l'installation temporaire projetée est le démantèlement successif des 2 navires.

Pour ce faire, les opérations réalisées seront les suivantes :

- Découpe manuelle (oxycoupage ou plasma),
- Découpe mécanisée au moyen d'une pelle de chantier de 23 tonnes équipée d'une cisaille rotative de type LGR HSS 300 R pouvant couper des pièces d'épaisseur < 15 mm,
- 1 chariot télescopique permettant la manutention mécanisée de pièces découpées,
- Chargements de bennes de déchets au moyen d'un chariot télescopique,
- Evacuation des bennes par 1 camion ampliroll.

Ce faisant, s'agissant d'une installation dédiée au démantèlement des 2 navires, la rubrique ICPE 2712-2 est la rubrique consacrée qui régira l'installation :

(Rubrique créée par le Décret n° 2010-369 du 13 avril 2010 et modifié par le Décret n° 2012-1304 du 26 novembre 2012 et le Décret n° 2018-458 du 6 juin 2018)

Installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719

1. Dans le cas de véhicules terrestres hors d'usage, la surface de l'installation étant supérieure ou égale à 100 m <sup>2</sup>	(E)
2. Dans le cas d'autres moyens de transports hors d'usage, autres que ceux visés aux 1 et 3, la surface de l'installation étant supérieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	(A-2)
3. Dans le cas des déchets issus de bateaux de plaisance ou de sport tels que définis à l'article R.543-297 du Code de l'environnement	
a) Pour l'entreposage, la surface de l'installation étant supérieure à 150 m <sup>2</sup>	(E)
b) Pour la dépollution, le démontage ou le découpage	(E)

Conformément à la note interprétative de la rubrique :

- le champ d'application pris en compte concerne les activités d'entreposage, de démontage, de dépollution et de découpage.
- Aucun déchet externe ne sera pris en charge sur l'installation.

A ce titre, l'installation ne relève pas d'un classement sous les rubriques de transit / tri / regroupement (271X).

En outre, compte tenu des opérations de dégazage réalisés avant amené des bateaux dans l'installation, la présence de déchets dangereux devrait être réduite à moins de 500kg (cf. bilan déchets prévisionnel au chapitre 5).

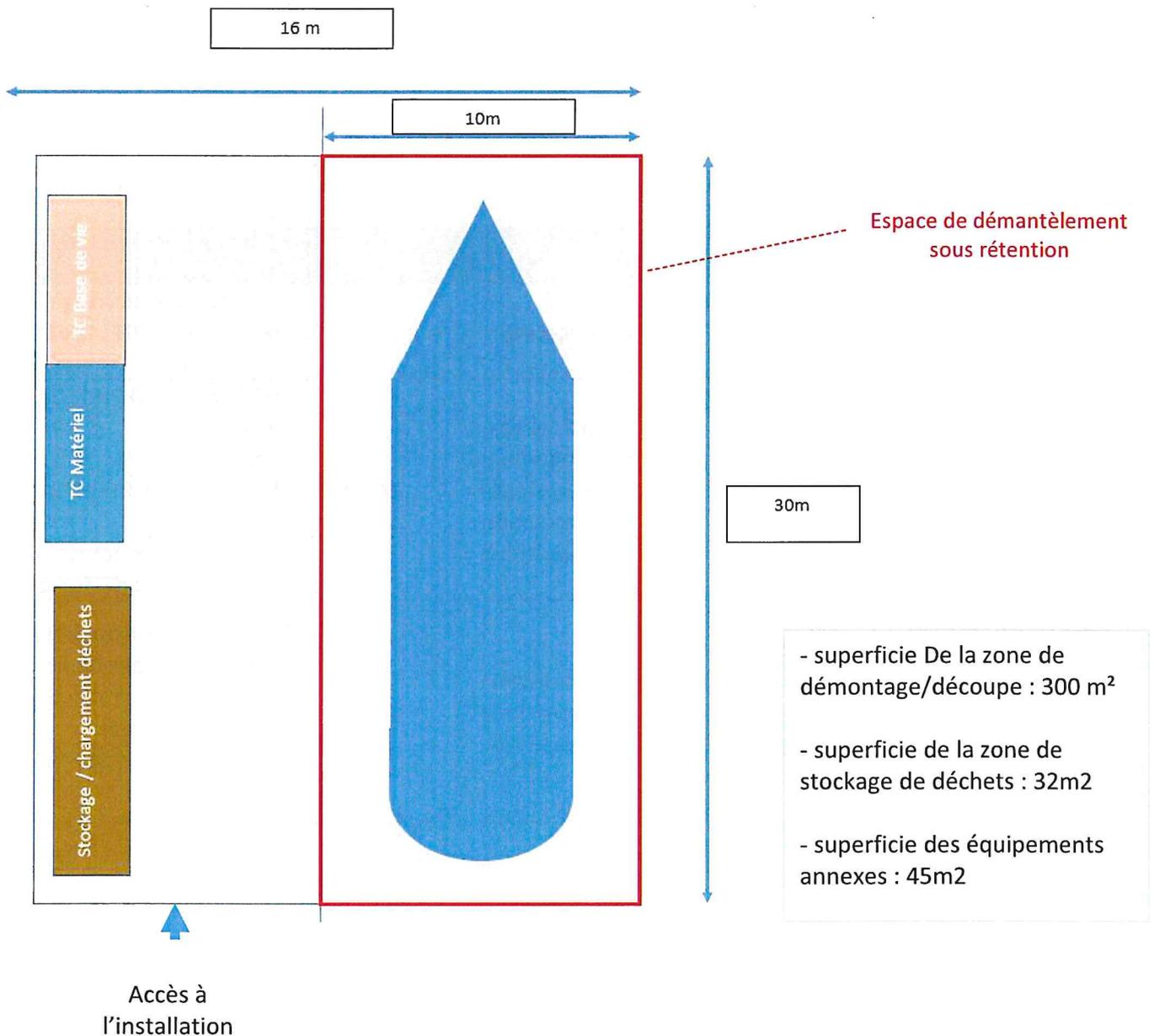
La réalisation des découpes par oxycoupage pourra entraîner le stockage d'oxygène dans des quantités inférieures à 2 tonnes. En effet, au maximum, le stockage de 464 kilos d'oxygène est prévu sur site. En conséquence, l'installation n'est pas concernée par la rubrique 1220. En outre, le stockage de 156 k maximum de butane est envisagé. A ce titre l'installation n'est pas concernée par la rubrique 4718.

En conclusion, la rubrique 2712 couvre, par son champ d'application, l'ensemble des activités envisagées dans le cadre du démantèlement des 2 navires.



## 4. Description de l'installation

L'organisation de l'installation envisagée est présentée dans le schéma de principe, ci-dessous. L'installation sera complètement clôturée et un espace de 3m libres ménagé de chaque côté du bateau en cours de démantèlement. Au maximum, 2 bennes de 30m<sup>3</sup> sont prévues pour le stockage des déchets non dangereux. Dans l'éventualité de la présence ou de la génération de déchets dangereux, 1 contenant pour les déchets solides (fut de 200L) et 1 contenant pour les déchets liquides (1m<sup>3</sup>) seront présents sur l'installation.



## 5. Bilan déchets prévisionnel

Les bateaux seront totalement dégazés, par le Grand port, avant leur remorquage à destination de l'installation de dépollution. Ce dégazage est prévu en 2 opérations à quai au port de Fort-de-France :

- 1 opération menée en 2019 avec le bilan suivant :
  - Le 09/08/2019 : 5m<sup>3</sup> issus des caisses gasoil et cale machine du navire CAPAG 1
  - Le 28/08/2019 : 1m<sup>3</sup> issus de la caisse à huile du CAPAG 1
  - Le 22/10/2019 : 1,5m<sup>3</sup> issus de la caisse à huile et caisse gasoil sur le CAPAG 2
  
- 1 opération prévue d'ici mai 2021 visant à finaliser le dégazage des bateaux avec un prévisionnel de 4m<sup>3</sup> d'effluents hydrocarburés restant à pomper.

Compte tenu de ces opérations, le bilan déchets prévisionnel suivant, pour l'installation projetée, peut-être envisagé :

Nature	Stockage sur site	Type traitement	Tonnages prévisionnels	Filière
Métaux (acier/alu)	1 benne de 30m <sup>3</sup>	Recyclage	125 t	Export pour recyclage en métropole (GDE, GALLOO, et/ou PENA)
Déchets industriels banals (polyester, bois, plastiques, verre...)	1 benne de 30m <sup>3</sup>	Selon le cas : Enfouissement / Recyclage/ Valorisation énergétique	24,5 t	ISDND SMTVD Petit Galion au Robert Centre de tri de MARTINIQUE RECYCLAGE à Ducos UTVD (incinérateur) du SMTVD à Fort de France
Déchets dangereux (résidus de conduits ou points bas, chiffons souillés, fluides frigorigènes, accumulateurs...)	1 fut de 200L pour les solides 1 cubitainers 1000L pour les liquides (à adapter selon ségrégation)	Valorisation énergétique Recyclage	0,5 t	Export en métropole en centres de traitement agréés, via le centre de transit de déchets dangereux d'ECOMPAGNIE au Lamentin



### Zone de rétention créée

La rétention envisagée sera constituée:

- d'une bâche étanche d'une superficie supérieure à celle de la rétention ; cette bâche assure l'étanchéité de la rétention
- de plaques métalliques jointes par une bande de sécurité posée sur la bâche étanche afin de protéger celle-ci des chocs
- d'une bordure étanche périphérique réalisée en parpaings cimentés les uns aux autres et enroulé dans les extrémités de la bâche d'étanchéité

#### Exemple de rétention sur le chantier du GREEN BIRD (25 m x 10 m) :



Afin de résister aux impacts, les plaques métalliques de fond auront une épaisseur minimale de 8 à 12 mm, et des pneus poids lourds seront utilisés pour amortir la pose de la coque.

Le navire sera couché directement au sol, rendant inutile l'usage des jeux de béquilles montées sur les bateaux, qui seront découpées au moment du levage des navires.



## 6. Moyens de préventions des risques environnementaux

L'analyse des risques environnementaux, ci-dessous, révèle les points de vigilance particuliers qui font l'objet des dispositions de maîtrise envisagées :

Phases du démantèlement	Risques	Milieux impactés	Dispositions de maîtrise
Découpe des tuyauteries et équipements	Pollution Déversement accidentel	Eaux / sols	Dégazage préalable réalisé, en dehors de l'installation. Navire positionné sur une rétention de 60m3 Kit anti-pollution disponible Moyens de pompage et de stockage disponibles Personnel formé à l'intervention en cas de pollution Espace de l'installation placée sous rétention spécifique reliée à un 1 <sup>er</sup> séparateur à hydrocarbures de Carrenantilles Ensemble du site de Carrenantilles relié à un 2 <sup>nd</sup> séparateur à hydrocarbures.
Oxycoupage ou découpe au plasma	Incendie	Air	Personnel formé à la lutte incendie Extincteur disponible à chaque poste de découpe en cas de départ de feu Site équipé de 3 poteaux incendie SDIS présent à moins d'1Km Site référencé et faisant l'objet d'exercice avec le SDIS
Stockage et utilisation d'oxygène et de butane	Incendie / explosion	Air	Stockage du butane abrité en container Bouteilles de butanes et d'oxygène arrimées puis sanglées Dispositif auto extincteur disponible dans l'espace de stockage
Découpe à la pelle cisaille + opérations de chargements / déchargements de bennes	Bruit / vibrations	Voisinage	Opérations réalisées de jour entre 7h et 13h Présence de 3 poids lourds par jour au maximum Réduction des temps d'attente moteur allumé Navires calés au sol Stratégie de démantèlement respectée prévenant les chutes lourdes de pièces ou du bateau
Tout le chantier	Paysager	Intégration paysagère	Activité connexe de celle de Carrenantilles Evacuation en continu des pièces découpées ou extraites
Tout le chantier	Rejets de gaz à effet de serre	Air	Contrôle des engins et poids lourds Réduction des temps d'attente moteur allumé

